

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération de la séance du 28 juin 2013 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1317744X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Avant-projet : adaptation des stations existantes de la ligne 14 – passage de 6 à 8 voitures par train

Le conseil d'administration approuve l'avant-projet de l'opération suivante : « adaptation des stations existantes de la ligne 14 – passage de 6 à 8 voitures par train ».

Suite à la décision du passage de 6 à 8 voitures par train, qui générera un trafic supplémentaire, ce projet prévoit principalement l'aménagement de l'accès principal et la création d'accès secondaires pour les stations Olympiades, Cour-Saint-Émilien et Bercy, et la création d'espaces d'attente sécurisés sur toutes les stations.

La desserte de la gare SNCF Paris-Bercy par la station Bercy ligne 14 est améliorée.

La RATP assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le financement de cette opération, estimée à 109,1 M€ aux conditions économiques de janvier 2012, est prévu par le « protocole-cadre de financement relatif aux financements – désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 Saint-Lazare à Mairie-de-Saint-Ouen et adaptation des stations existantes » pour 109,1 M€. La RATP participera à hauteur de 30 % à cette opération.

Le financement de l'amélioration de la desserte de Bercy est prévu par la convention de financement « amélioration de l'intermodalité entre la gare de Bercy et la station Bercy – ligne 14 du métro ».

L'adaptation des installations et des stations existantes de la ligne 14, pour une exploitation à 8 voitures, sera réalisée concomitamment à la mise en service du prolongement à Mairie-de-Saint-Ouen.

Le président-directeur général de la RATP,

P. MONGIN